

En tant que « guichet unique » pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme, les communes sont dans l'obligation de proposer un service de saisine par voie électronique (SVE) permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier.

Aussi, toutes vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) seront recueillies à l'adresse suivante :

[mairie-lahallotiere@orange.fr](mailto:mairie-lahallotiere@orange.fr)

Une démarche simple en 3 étapes :

- 1) Choisissez le document correspondant à votre demande et enregistrez-le sur votre ordinateur
- 2) Remplissez les champs modifiables
- 3) Renvoyez par mail le document rempli ainsi que les pièces demandées à l'adresse suivante :

[mairie-lahallotiere@orange.fr](mailto:mairie-lahallotiere@orange.fr)

Vous recevrez un accusé de réception ainsi qu'un récépissé relatif à votre demande, sur votre boîte mail.

Ce service dématérialisé peut être utilisé pour toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

Toutefois, le dépôt sous format papier sera toujours possible pour les administrés ne disposant pas d'outil informatique.

Vous pouvez, également, accéder aux formulaires, via le service en ligne d'Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)